

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

2015

Montréal 

Une production du Service de la mise en valeur du territoire en collaboration avec les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, ainsi que les municipalités de Senneville et de Sainte-Anne-de-Bellevue.



Communauté métropolitaine
de Montréal

Québec 

MOT DES ÉLUS



L'adoption du Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Montréal vient affirmer le rôle important des activités agricoles dans le développement durable de la collectivité montréalaise, dans la qualité des paysages et le maintien de la biodiversité du territoire. Les activités agricoles,

malgré l'urbanisation importante du territoire de Montréal, persistent et sont aujourd'hui encore bien vivantes principalement dans la zone agricole permanente située à l'ouest de l'archipel montréalais.

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, auquel l'agglomération contribue activement. Il devient un instrument de mise en œuvre concrète des intentions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en janvier 2015, quant à la protection et la mise en valeur de la zone et des activités agricoles.

Les activités agricoles de Montréal sont particulières sur différents plans, que ce soit au chapitre de l'engagement communautaire et des partenariats, de la recherche et l'éducation, ou de l'économie sociale et l'insertion en emploi. Certaines pratiques agricoles émergentes et innovantes trouvent ici un lieu pour s'implanter et se rapprocher des consommateurs. Ces activités témoignent de nombreuses facettes d'une agriculture multifonctionnelle qui participe au maintien des particularités de notre territoire, ainsi qu'à son rayonnement.

Les différents partenaires du Plan de développement de la zone agricole mettront en œuvre des actions qui vont contribuer à valoriser les activités des exploitants agricoles et à s'assurer qu'elles pourront prospérer de façon durable sur le territoire de l'agglomération de Montréal, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Réal Ménard, Responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts

Catherine Clément-Talbot, Responsable du Plan de développement de la zone agricole, conseillère de la Ville, Pierrefonds-Roxboro

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	8
Portrait – faits saillants	11
Projets et initiatives de nature collective ou communautaire dans la zone agricole permanente (liste non exhaustive)	20
Diagnostic	23
Enjeux et défis	27
Vision de développement	28
Orientations	28
Plan d’action	29
Bibliographie	37
Liste des acronymes et abréviations	38

LISTE DES CARTES

Carte 1 : La zone agricole permanente dans la région métropolitaine de Montréal	7
Carte 2 : Localisation de la zone agricole permanente de l'agglomération de Montréal	10
Carte 3 : Pédologie et classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole	13
Carte 4 : Caractérisation de la zone agricole permanente.	14
Carte 5 : Exploitations agricoles et contexte territorial	19

ANNEXES

Annexe 1 : Démarche d'élaboration du PDZA et partenaires	39
Annexe 2 : Méthodologie du diagnostic	41
Annexe 3 : Élaboration de l'énoncé de vision.	42
Annexe 4 : Compilation des résultats des pistes d'action ou moyens proposés soumis au comité consultatif pour avis	43

SOMMAIRE

La zone agricole permanente de l'agglomération de Montréal couvre 2047 hectares (ha), ce qui correspond à 4 % de la superficie de l'agglomération de Montréal (voir cartes 1 et 2). Cette zone agricole est située à l'extrémité ouest du territoire, soit dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (1087 ha) et de Pierrefonds-Roxboro (71 ha), de même que dans le village de Senneville (449 ha) et la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (440 ha). L'agriculture qui y est pratiquée se caractérise principalement par les productions végétales, à l'exception de quelques établissements d'élevage à la ferme du campus Macdonald de l'Université McGill à Sainte-Anne-de-Bellevue. Près d'une douzaine d'entreprises agricoles (à but lucratif ou non) exploitent la zone agricole ou les terres à proximité de celles-ci.

Les spécificités de l'agriculture de l'agglomération

La zone agricole possède un potentiel intéressant de développement des activités, notamment en raison de la bonne qualité des sols (voir carte 3) et du climat favorable à la culture. Ce potentiel est aussi étroitement lié à la proximité d'un grand bassin de population qui rend plus facile la vente des produits en circuits courts ou l'agrotourisme. Ce voisinage urbain explique par ailleurs la proportion importante d'exploitations agricoles aux vocations communautaires, éducatives et écoresponsables. Même si les producteurs agricoles de l'agglomération s'efforcent de s'intégrer à leur milieu et de mettre en valeur les aspects liés à la multifonctionnalité de l'agriculture¹, ils vivent des enjeux quotidiens liés à leurs activités agricoles qui sont souvent méconnues des communautés avoisinantes, de la région montréalaise en général, de même que du milieu agricole québécois.

¹ Selon le MAPAQ, la multifonctionnalité de l'agriculture est un concept qui met l'accent sur la contribution de l'agriculture, par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales, à la qualité de vie des communautés. Elle invite à voir l'agriculture au-delà de sa fonction première de production. Ainsi, l'agriculture crée des paysages favorisant le dynamisme récréatif et touristique tout en participant au maintien des particularités du territoire. Certaines pratiques agricoles concourent également à protéger la biodiversité et à préserver le patrimoine.

La localisation de la zone agricole au cœur de la métropole du Québec, dans un secteur de l'agglomération qui est hautement valorisé pour son patrimoine, ses paysages et ses milieux naturels, entraîne effectivement de grands défis à relever pour développer l'agriculture. Les pressions urbaines se traduisent par des valeurs foncières (26 000 \$/ha en moyenne au rôle d'évaluation pour une terre agricole) qui sont parmi les plus élevées de la CMM, se situant bien au-delà d'une valeur agricole raisonnable. Bien qu'environ 21 % de la superficie de la zone agricole soit en culture, une part non négligeable des terres reste en friche. Les agriculteurs ne sont en général pas les propriétaires de l'ensemble des terres qu'ils cultivent, devant composer avec des baux de location de courte durée. Le mode de tenure des terres complique considérablement la planification culturelle et rend difficile l'investissement nécessaire aux travaux d'aménagement qui pourraient augmenter la productivité des terres (tels que les travaux de drainage ou d'irrigation). La localisation de la zone agricole et ses caractéristiques impliquent aussi de nombreuses et diverses demandes pour utiliser le sol à d'autres fins. Effectivement, une forte proportion du territoire est destinée à la conservation des milieux naturels, à l'habitation ou aux loisirs (ex. golfs). Des efforts de conciliation doivent être déployés devant les multiples intérêts en présence.

Une autre caractéristique particulière du territoire montréalais réside dans le fait qu'une part importante des exploitations agricoles est située en zone urbaine (neuf entreprises enregistrées au MAPAQ en plus de celles non enregistrées). Parmi ces exploitations, quelques-unes ont un caractère innovant, par exemple des serres sur les toits de bâtiments commerciaux ou industriels. L'intégration dans le milieu peut poser des défis, de même que le financement des projets qui ne peuvent obtenir les mêmes avantages fiscaux ou financiers que s'ils étaient situés dans la zone agricole. Une meilleure connaissance de ce nouveau secteur, en s'inspirant de projets similaires dans d'autres villes du monde, permettrait d'en valider le potentiel économique pour mieux en développer les marchés.

Des appuis au développement

Des initiatives en cours visent notamment à augmenter les surfaces de terres cultivées. En plus de ces projets, le développement de l'agriculture de la zone agricole bénéficie d'appuis essentiels, d'abord de la part d'entrepreneurs dynamiques, d'une relève interpellée et compétente et d'une main-d'œuvre disponible. Le milieu municipal s'engage à contribuer au rayonnement de l'agriculture et à la mise en valeur de ses retombées positives. Cette implication se traduit, entre autres, par la contribution des instances et intervenants municipaux et des collaborateurs à ce premier Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Montréal. L'ensemble des municipalités et des arrondissements concernés se sont réunis avec les partenaires autour d'une vision consensuelle de développement :

Une zone et des activités agricoles reconnues dans l'agglomération et intégrées aux communautés avoisinantes, assurant une agriculture durable, prospère, multifonctionnelle.

Les actions fixées pour atteindre la vision de développement se regroupent autour de quatre orientations. Ces orientations aspirent à répondre aux principaux défis de développement identifiés concernant la zone agricole et ses activités agricoles.



Une zone agricole à deux pas des activités urbaines

Orientation 1 : « Valoriser l'agriculture de l'ouest de l'agglomération et la faire connaître auprès des citoyens », en conscientisant la population aux retombées de leur agriculture et en positionnant la zone agricole comme une vitrine de l'agriculture pour les résidents de la métropole.

Si l'industrie agroalimentaire occupe une place importante dans l'économie montréalaise, celle de son premier maillon, l'agriculture, est plutôt limitée. Le faible poids démographique des agriculteurs et l'apport économique direct limité de l'agriculture constituent des menaces pour l'activité agricole, surtout en comparaison au potentiel de revenus générés par d'autres utilisations plus lucratives du territoire. Par ailleurs, la proximité urbaine peut aussi devenir une grande opportunité pour le milieu agricole s'il arrive à faire connaître et reconnaître l'ensemble de ses retombées économiques, mais également socioculturelles et environnementales. Cette reconnaissance permettrait de consolider la place de l'agriculture dans l'agglomération et d'influencer positivement la cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles dans la zone agricole permanente.

Orientation 2 : « Assurer la capacité de production à long terme des sols agricoles de l'agglomération ». Pour y parvenir, les agriculteurs doivent pouvoir compter sur des modalités plus favorables d'accès aux terres agricoles. De même, il convient de s'assurer que la pratique agricole est favorisée par les orientations et le cadre réglementaire.

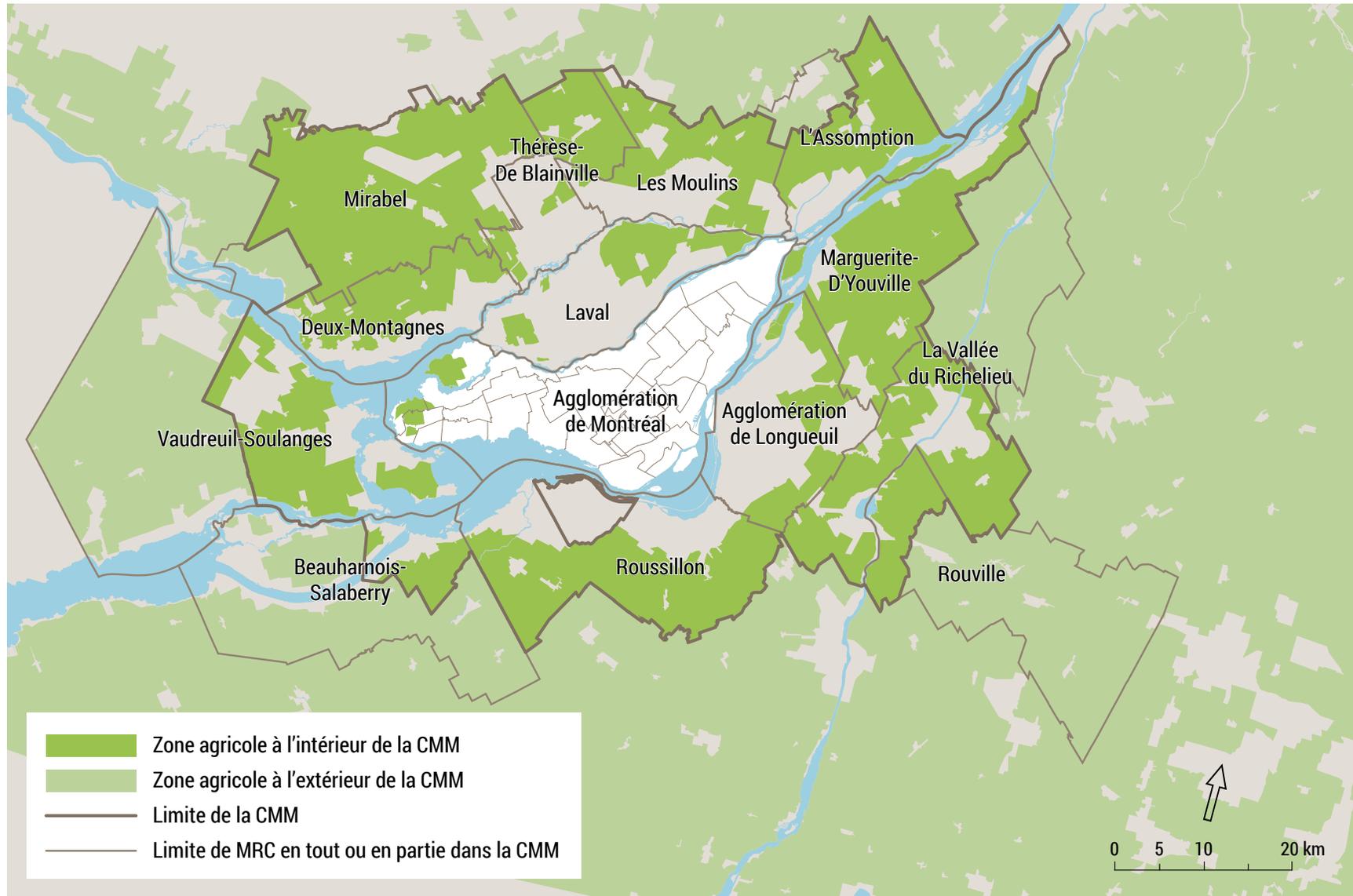
Dans un contexte où la compétition pour les usages du sol est forte, il est impératif de s'engager collectivement à assurer l'intégrité des limites actuelles de la zone agricole et d'y prioriser l'activité agricole. Pour mettre en valeur le territoire agricole de l'agglomération de Montréal par l'activité agricole, il faut également reconnaître son potentiel unique. Ces défis sous-tendent les questions relatives à la remise en culture des friches et à l'amélioration de la productivité des sols.

Orientation 3 : « Favoriser le développement des activités agricoles multifonctionnelles ». Le dynamisme du secteur agricole passe par l'appui aux projets en cours et au démarrage de nouveaux projets agricoles. Parallèlement, il est possible de contribuer à faire de la multifonctionnalité de l'agriculture un moteur de développement d'activités agricoles durables au sein de la zone agricole pour les entreprises agricoles.

Dans un contexte de rentabilité fragile des activités agricoles, il est avantageux de tirer davantage profit d'un bon positionnement de l'agriculture, de ses activités complémentaires et de l'ensemble de son patrimoine, et ce, particulièrement dans un milieu urbain. La relève agricole de même que les agriculteurs établis souhaitant assurer le développement de leur entreprise doivent pouvoir bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins et aux particularités du territoire. Les organismes et les établissements locaux peuvent également aider les entreprises à profiter de ce potentiel unique de mise en valeur de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Orientation 4 : « Intégrer le développement des activités agricoles commerciales dans les secteurs industriels et commerciaux en zone urbaine ». Dans une métropole créative comme Montréal, les opportunités de développer des projets innovants de production agricole à l'intérieur de la zone urbaine doivent être reconnues, en particulier dans les zones industrielles et commerciales à consolider ou à revitaliser.

Carte 1 : La zone agricole permanente dans la région métropolitaine de Montréal



CONTEXTE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) estime que la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon d'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles, d'atténuer les pressions de l'urbanisation et de favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) reconnaît les activités agricoles de la région métropolitaine comme un atout économique, social et environnemental à protéger et à développer. Le PMAD poursuit notamment l'objectif d'augmenter de 6 % la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine. La CMM et le MAPAQ encouragent les MRC et agglomérations à se doter d'un outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole. L'agglomération de Montréal souhaite contribuer, dans la mesure de ses moyens et en fonction des potentiels de sa zone agricole, aux orientations du gouvernement et de la CMM vis-à-vis du développement du territoire et des activités agricoles. À l'instar de la majorité des MRC et agglomérations de la CMM, l'agglomération de Montréal a choisi d'élaborer un plan de développement de la zone agricole (PDZA)².

« Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC (ou d'une agglomération) en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles ». Le PDZA est axé sur les « caractéristiques territoriales d'une MRC ». L'exercice aspire non seulement « à soutenir les initiatives locales pour favoriser le développement des activités agricoles », mais également « à améliorer la qualité de vie dans les collectivités ». (MAPAQ, 2011, *Plan de développement de la zone agricole – Guide d'élaboration*)

Un PDZA se développe en collaboration avec les agriculteurs, les organisations et les intervenants du milieu. Il se met également en œuvre grâce aux partenaires et à un travail d'équipe bien coordonné. Outre les fermes, les établissements et les organismes ayant une vocation de production agricole, plusieurs organisations concernées par le développement agricole de l'agglomération ont été impliquées depuis le début de l'élaboration du PDZA. Pour plus d'informations sur les partenaires impliqués dans la démarche d'élaboration du PDZA, consultez l'annexe 1.

Outre les nombreuses initiatives communautaires, il existe des activités agricoles commerciales en zone urbaine sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il est souhaitable de favoriser leur développement dans une perspective de création d'emplois, de développement durable et de bonne intégration à la trame urbaine.

² Décision du conseil d'agglomération – CG12 0345, 27 septembre 2012.

Agriculture urbaine, précisions

Selon le MAPAQ, l'agriculture urbaine est l'ensemble des activités de production d'aliments souvent, mais pas exclusivement, réalisées à petite échelle dans la ville et qui utilisent des ressources, des produits et des services qui se trouvent dans la ville. Fournissant des produits agricoles et des services pour une consommation locale, l'agriculture urbaine peut prendre différentes formes : communautaire, commerciale ou privative, etc. (source : MAPAQ. 2012. *L'agriculture périurbaine et urbaine au Québec*).

En ce qui concerne l'agriculture urbaine, le PDZA vise le développement des activités agricoles de nature commerciale, qu'elles soient pratiquées par des entreprises privées ou par des entreprises d'économie sociale (ex. coop, mutuelle, organisme sans but lucratif, etc.). Il faut souligner que la Ville de Montréal appuie déjà certaines autres formes d'agriculture urbaine (ex. jardins communautaires et collectifs appuyés par la Ville, projets de production agricole communautaire financés par des programmes de la Ville tels que la Revitalisation urbaine intégrée – RUI, etc.).



Jardin communautaire à Montréal

Carte 2 : Localisation de la zone agricole permanente de l'agglomération de Montréal



PORTRAIT – FAITS SAILLANTS

Les énoncés suivants présentent un portrait de la zone et des activités agricoles³.

Territoire agricole :

- Les sols de la zone agricole sont parmi les meilleurs sols agricoles (principalement de classes 2 et 3 selon le classement des sols ARDA – voir carte 3); quant au climat, il présente de longues périodes sans gel et est parmi les plus chauds du Québec (2950 unités thermiques maïs);
- La zone agricole couvre 4 % du territoire de l'agglomération de Montréal, soit 2047 ha; en comparaison, celle de Laval couvre 29 % de son territoire, celle de Longueuil 32,5 % et celle de la CMM 58 %;
- La superficie de la zone agricole de l'agglomération (2047 ha) contribue à 0,9 % de celle de la CMM (220 490 ha) (voir carte 1);
- La révision des limites de la zone agricole s'est déroulée entre 1987 et 1992. Elle a entraîné la perte de 611 ha;
- Depuis ce temps, la superficie occupée par la zone agricole permanente de l'agglomération de Montréal a peu évolué (gain de 3 ha); le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération adopté en janvier 2015 maintient la zone agricole permanente à sa délimitation actuelle, en plus d'établir des affectations du territoire et des dispositions favorables à l'utilisation du sol à des fins agricoles;
- Les terres en culture représentent 21 % de la zone agricole (voir carte 4);
- Des terres en friche possédant un potentiel agricole (remise en culture ou pâturage) représentent 5 % de la zone agricole, soit environ 100 ha;
- De ce potentiel, la majorité (76 ha) se trouve au parc-agricole du Bois-de-la-Roche à Senneville, propriété de la Ville de Montréal;
- Les milieux naturels (bois et friches arborescentes, friches herbacées et arbus-tives et milieux humides) couvrent 48 % de la zone agricole; une bonne part de ceux-ci se trouvent à l'intérieur d'aires protégées ou dans la délimitation des « bois et corridors forestiers métropolitains » au PMAD;
- Les golfs⁴ (17 %), les terrains résidentiels et autres usages (9 %) se partagent le reste de la zone;
- La zone agricole et ses alentours possèdent un riche patrimoine agricole (ex. maisons de ferme anciennes; bâtiments agricoles présentant un grand intérêt architectural, en particulier à Senneville comme ceux du parc-agricole du Bois-de-la-Roche qui sont l'œuvre des frères Maxwell; maintien du découpage parcellaire d'origine à l'île Bizard; murets de pierre des champs; etc.) et se situent dans un secteur à haute valeur patrimoniale et paysagère (ex. Lieu historique du Canada du Village de Senneville, qui inclut le parc-agricole du Bois-de-la-Roche);
- Le territoire et ses environs immédiats possèdent des attraits pour les activités récréatives et touristiques (ex. golfs, arboretum Morgan et Zoo Ecomuseum, fermes du campus Macdonald et du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, plages des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard, etc.);
- Les valeurs foncières pour les usages agricoles⁵ (26 000 \$/ha en moyenne en 2013 pour une terre agricole) sont parmi les plus élevées de la CMM (13 125 \$/ha en moyenne en 2011 pour une terre agricole);
- La valeur foncière moyenne pour les usages résidentiels en zone agricole est très élevée (906 000 \$ en moyenne en 2013 pour le terrain et les bâtiments);
- En 2013, la zone agricole comptait 285 habitations, pour la plupart unifami-liales, pour environ 600 résidents, soit 30 résidents au kilomètre carré.

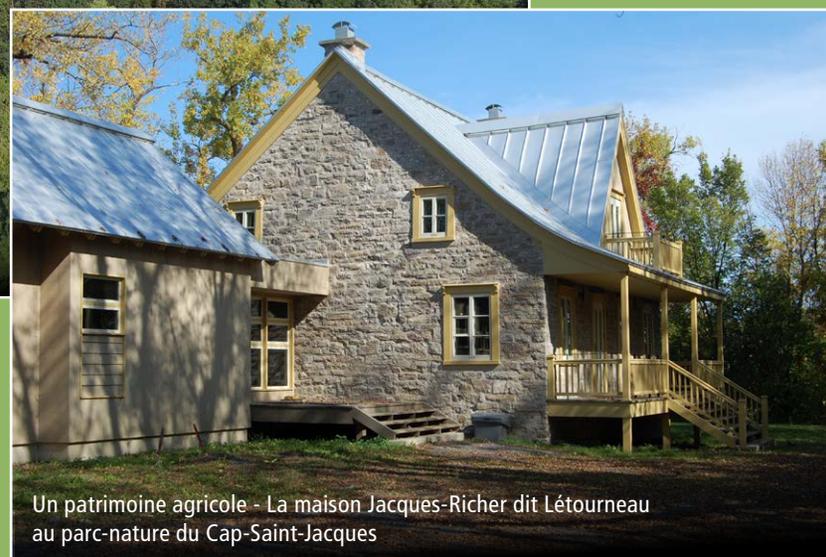
³ Ce portrait se base sur des rapports préparés pour la Ville de Montréal par Forest, Lavoie Conseil inc. et le Groupe-conseil UDA (voir bibliographie), ainsi que sur les données de la Ville de Montréal comme le rôle d'évaluation municipale et les inventaires des milieux naturels et des aires protégées. Le territoire de référence correspond la plupart du temps à la zone agricole permanente, sauf pour certaines données qui réfèrent au territoire de l'agglomération (voir précisions dans le texte).

⁴ Les golfs présents dans la zone agricole ont tous été implantés avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*.

⁵ Il s'agit ici de valeurs foncières au rôle d'évaluation et non de compilations de terres agricoles négociées (la valeur du marché pourrait être encore plus élevée).

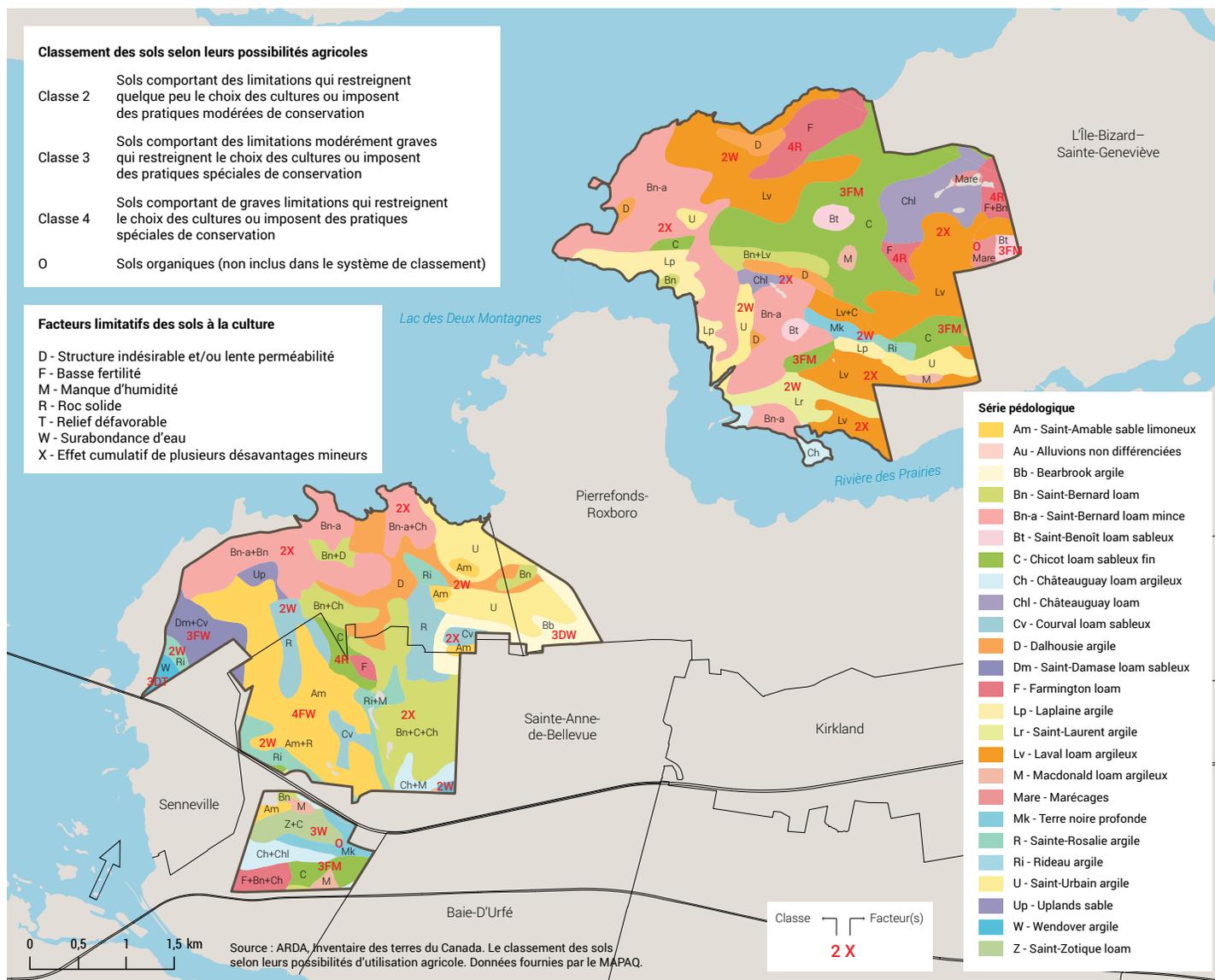


Une mosaïque de champs et de milieux naturels

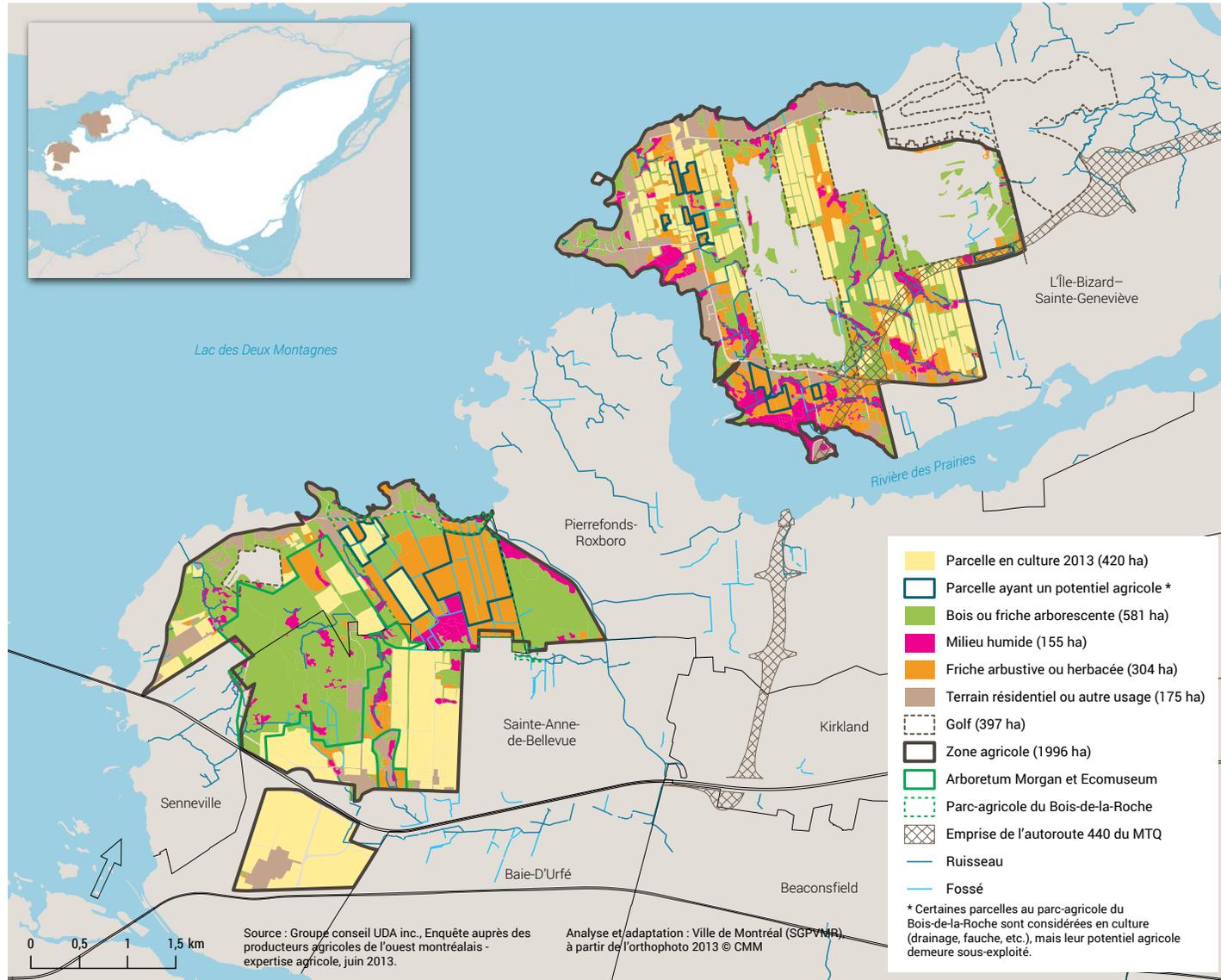


Un patrimoine agricole - La maison Jacques-Richer dit Létourneau
au parc-nature du Cap-Saint-Jacques

Carte 3 : Pédologie et classement des sols selon leurs possibilités d'utilisation agricole



Carte 4 : Caractérisation de la zone agricole permanente



Activités agricoles, exploitations et exploitants :

Avertissement : en raison du caractère unique de l'agriculture de l'agglomération, notamment en raison d'une forte présence de structures particulières de fermes (université, organismes à vocation sociale et communautaire, etc.) et des superficies moindres par exploitation, toute comparaison avec d'autres régions est délicate.

- En 2014, onze entreprises situées en zone agricole ont généré 1,5 M\$ de revenus agricoles. Une part importante de ces entreprises est constituée de compagnies agricoles non familiales ayant des vocations sociales ou éducatives, souvent écoresponsables;
- Six exploitations agricoles ont été créées depuis 2010, ce qui montre un certain regain pour les activités agricoles dans les dernières années;
- Toutes les exploitations agricoles, à l'exception de la ferme du campus Macdonald, ont comme principale activité la production végétale, en particulier les légumes;
- Les activités d'élevage étaient très marginales en 2013 : seule la ferme du campus Macdonald pratiquait l'élevage comme principale activité;
- Les grandes cultures (céréales et protéagineux) sont pratiquées par trois entreprises ayant cette production comme principale activité. Elles occupent les plus grandes superficies;
- La majorité de la production fruitière en 2013 était concentrée dans un verger situé à Senneville dans une zone d'inclusion à la zone agricole⁶;
- Les fermes de l'agglomération (incluant les exploitations agricoles en zone urbaine) sont davantage situées dans les strates inférieures de revenus (60 % ont un revenu de moins de 100 000 \$) que celles de la CMM, mais leurs revenus à l'hectare sont plus importants (cette meilleure performance à l'hectare s'explique par le type de culture qui prédomine, soit le maraîchage, qui génère habituellement plus de revenus à l'hectare);
- En 2013, quatre exploitations étaient en démarrage et ne généraient pas de revenus;
- La plupart des propriétés en zone agricole appartiennent à des non-exploitants; le taux de location était de 85 % pour l'ensemble de l'agglomération en 2011 selon les données du MAPAQ;
- La majorité des exploitants n'a pas de problème à recruter la main-d'œuvre, sauf pour certaines fermes à l'île Bizard en raison d'une difficulté d'accès en transport en commun;
- Cinq entreprises n'ont pas de problème de relève; la majorité des entreprises privées ont planifié leur relève;
- Les exploitants agricoles de l'agglomération tirent profit des circuits courts, en utilisant pour leur mise en marché soit l'agriculture soutenue par la communauté (les paniers biologiques), soit les kiosques à la ferme ou encore les marchés saisonniers (ou une combinaison des trois), etc.;
- Les exploitants agricoles de l'agglomération se démarquent par la pratique d'activités complémentaires ou non conventionnelles comparativement à ceux des MRC de la CMM (ex. un taux de 24 % certification biologique, alors que dans la CMM ce taux est de 2,6 %).

⁶ Le territoire de l'agglomération comporte des zones d'inclusion à la zone agricole au sens de la LPTAA. Elles n'ont pas été représentées sur les cartes de ce document par souci de cohérence avec les cartes du nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération. Cependant, la production agricole qui s'y déroule a été prise en compte dans ce portrait et dans le plan d'action, s'il y a lieu.

Activités agricoles hors de la zone agricole :

- En 2014, neuf entreprises agricoles au sens du MAPAQ⁷ pratiquaient une forme d'agriculture commerciale hors de la zone agricole et généraient des revenus agricoles de près de 9 M\$.
- Ces entreprises produisant hors sol sont réparties aux quatre coins de l'agglomération et ont généralement des revenus plus élevés à l'hectare;
- À titre d'exemple, ces exploitations agricoles peuvent être des serres ou des pépinières qui pratiquent des activités d'horticulture ornementale. D'autres sont des fermes urbaines situées dans des bâtiments (sur les toits ou à la lumière artificielle) qui cultivent des légumes, fines herbes, pousses, etc., souvent avec des procédés innovants;
- Une seule exploitation a pour source de revenu l'acériculture (revenu secondaire), soit la ferme située au parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- Au chapitre de la distribution des produits agricoles, l'agglomération possède un marché central pour le secteur maraîcher et un marché floral interprovincial;
- En 2011, l'agglomération de Montréal comptait également 61 marchés publics, dont 52 marchés de quartier qui participent à une plus grande accessibilité des fruits et légumes en saison;
- L'agriculture soutenue par la communauté est une initiative qui comptait 75 points de chute de paniers de légumes sur le territoire de Montréal (produits certifiés biologiques fournis par un réseau de fermiers provenant de la région métropolitaine et au-delà).

⁷ Le MAPAQ considère une « exploitation agricole » comme étant une entreprise qui réunit en une même unité économique et comptable des capitaux et des facteurs élémentaires de production pour en tirer un produit agricole destiné à la vente. Se référer au *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations*. Les données témoignent des enregistrements auprès du MAPAQ. D'autres entreprises non-enregistrées pourraient se classer comme exploitation agricole en zone urbaine.



Activités économiques du secteur bioalimentaire :

Considérant que la production agricole est très marginale dans l'agglomération, l'industrie bioalimentaire secondaire et tertiaire (ex. transformation, restauration, commerce de détail, etc.) s'approvisionne plutôt à une échelle régionale, provinciale ou même canadienne. Il y a peu de liens à faire entre la production agricole de la zone agricole (qui est mise en marché par les circuits courts) et l'activité bioalimentaire. Cependant, cette filière est importante au sein de l'activité économique de l'agglomération.

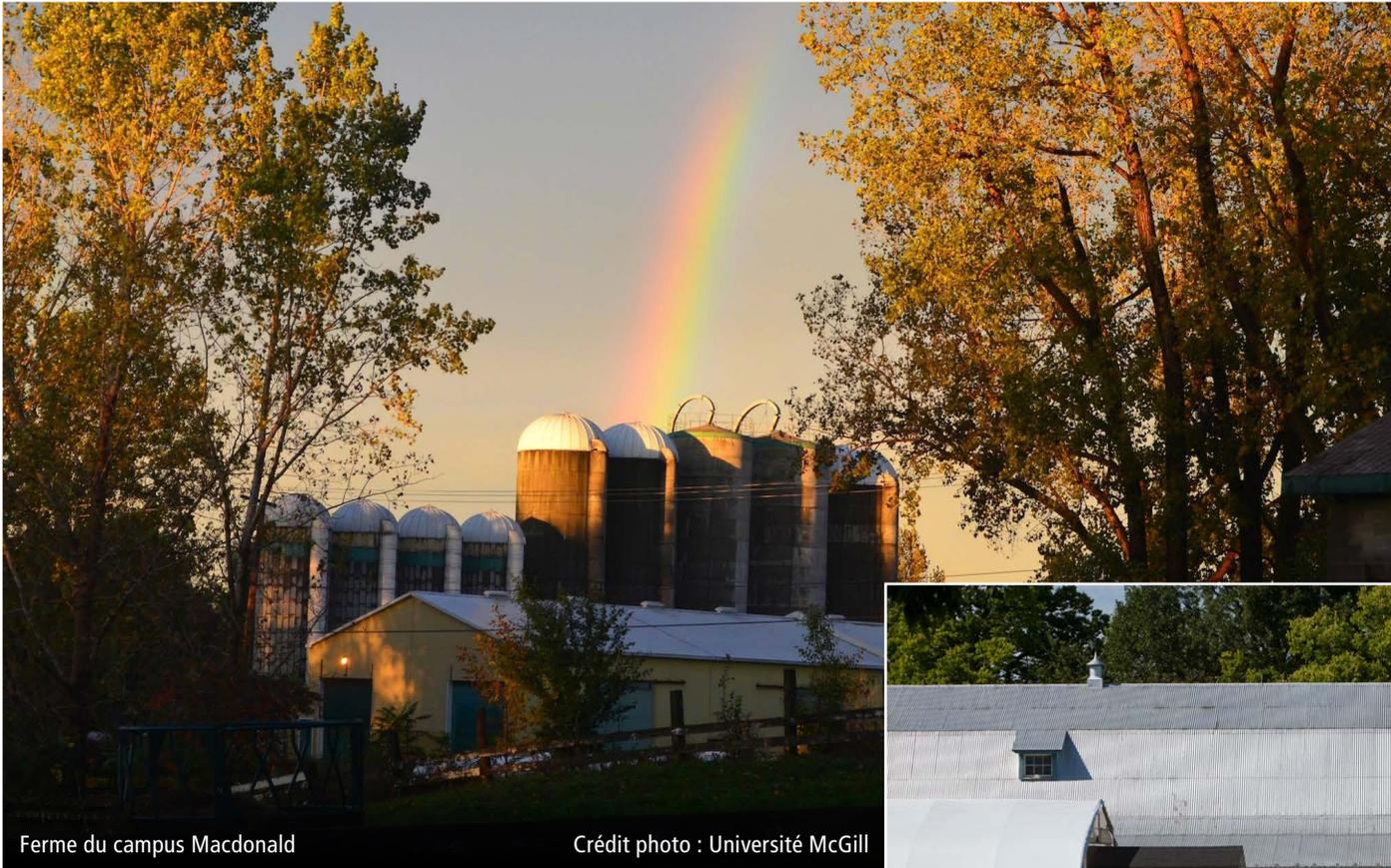
- L'ensemble de l'industrie bioalimentaire a produit 4,3 % du PIB de l'agglomération en 2011 selon le MAPAQ;

- La transformation alimentaire représente la première moitié du PIB bioalimentaire; il génère, avec ses quelque 500 entreprises, en majorité des PME, les ventes les plus élevées;
- La restauration et les services alimentaires (près de 7000 établissements), ainsi que le commerce de détail alimentaire représentent l'autre moitié du PIB bioalimentaire, avec respectivement 1 340 000 000 \$ et 950 000 000 \$.

Principaux acteurs présents dans le secteur agricole de l'agglomération :

- Les acteurs du développement économique, tels que le CLD de l'Ouest-de-l'Île (maintenant PME MTL West-Island) ou les commissaires locaux de développement économique de la Ville de Montréal, n'ont pas de mandats directs d'appui au développement agricole, mais fournissent, au besoin et selon leur capacité, certains services ciblés;
- Le Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal (CIBIM) vise à promouvoir et soutenir les entreprises de l'industrie bioalimentaire et à contribuer à leur croissance en favorisant la concertation et la coordination des efforts de développement du secteur dans la région administrative de Montréal;
- L'UPA Outaouais est responsable du territoire de l'agglomération de Montréal;
- La Direction de Montréal-Laval-Lanaudière du MAPAQ s'occupe des dossiers montréalais; à l'hiver 2015, les programmes du MAPAQ destinés aux producteurs agricoles étaient en révision; l'évaluation de l'adéquation de ces programmes avec les besoins des producteurs montréalais reste à faire);
- Depuis les réorganisations municipales de 2001 et 2006, il n'y a pas de comité consultatif agricole actif à l'agglomération de Montréal;
- Le campus Macdonald de l'Université McGill, en plus d'être un centre de recherche et de formation et un exploitant agricole, forme des étudiants intéressés par certains emplois dans les entreprises agricoles du territoire, et collabore avec certains producteurs; il offre également des visites guidées de la ferme en saison estivale;
- D'autres acteurs, tels que l'organisme de réinsertion sociale D-Trois-Pierres, qui exploite la Ferme écologique du Cap-Saint-Jacques et une partie du parc-agricole du Bois-de-la-Roche, de même que l'incubateur d'entreprises agricoles Ferme Bord-du-Lac, jouent des rôles importants quant à la formation de la relève et la mise en valeur du territoire agricole (voir section suivante);
- La Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal a préparé avec plusieurs partenaires un plan d'action du Système alimentaire montréalais (SAM) qui identifie, entre autres, un objectif visant à soutenir l'agriculture urbaine et périurbaine. Des activités financées par la fondation Québec en forme permettront de concrétiser des projets spécifiques, dont certains ont été élaborés dans le souci de répondre aux objectifs au PDZA⁸;
- Le 18 août 2014, le conseil municipal a mandaté le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer le suivi des travaux visant à contribuer à la réalisation du plan d'action du SAM. Il a aussi demandé à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise d'analyser l'opportunité que l'agglomération se dote d'un conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes.

⁸ À l'hiver 2015, le mandat de concertation régionale qui était dévolu aux CRÉ a été réorganisé à la suite d'une décision gouvernementale. Concertation Montréal est le nouvel organisme qui coordonne le SAM. Les activités du SAM se poursuivront jusqu'en octobre 2016 grâce au financement de Québec en forme.



Ferme du campus Macdonald

Crédit photo : Université McGill



Ferme écologique au parc-nature du Cap-Saint-Jacques

PROJETS ET INITIATIVES DE NATURE COLLECTIVE OU COMMUNAUTAIRE DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE (LISTE NON EXHAUSTIVE)⁹

Initiative « entre grange et gratte-ciel » du Santropol roulant (en cours)

L'organisme sans but lucratif Santropol roulant, qui œuvre en sécurité alimentaire à Montréal, a lancé en 2012 un projet d'exploitation d'une terre agricole certifiée biologique à Senneville. L'objectif principal du projet est de fournir la popote roulante de l'organisme en légumes frais. La production permet également de produire des paniers frais hebdomadaires destinés au public, ainsi que de vendre au marché. Le Santropol roulant vise également par ce projet à former de futurs cultivateurs; à sensibiliser la population sur l'agriculture périurbaine et la sécurité alimentaire; de même qu'à encourager l'entraide et la collaboration entre les exploitants agricoles de l'ouest de l'île.

Pour plus d'information, consultez le site Internet du Santropol roulant :

santropolroulant.org

Ferme Bord-du-Lac – incubateur (en cours)

La Ferme Bord-du-Lac est une entreprise d'économie sociale qui œuvre dans une perspective de développement durable et de préservation du territoire agricole depuis 2010. Elle est membre de la Table de concertation du paysage humanisé. La mission de l'organisme est d'encourager la relève agricole en offrant aux individus désireux de démarrer une entreprise agricole écoresponsable l'accès à de la terre et de l'équipement agricole. En 2014, l'incubateur accueillait huit entreprises membres. Le projet vise également à mettre en valeur les territoires agricoles de l'île Bizard ainsi que leur utilisation durable. Aussi, il cherche à créer un lieu convivial d'échange, d'éducation et de sensibilisation du grand public à l'agriculture non conventionnelle, tout en encourageant l'adoption de saines habitudes de vie.

Soucieuse de son impact sur l'environnement, l'entreprise opère selon les principes de l'agriculture écologique avec la volonté de s'approvisionner et de vendre localement.

Pour plus d'information, consultez le site Internet de la Ferme Bord-du-Lac :

fermebordulac.org

Mise en valeur du parc-agricole du Bois-de-la-Roche (en cours)

Le parc-agricole du Bois-de-la-Roche couvre 192 ha. Il fait partie du réseau des parcs-nature de Montréal et relève du conseil d'agglomération. Il est géré par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal. Le projet de mise en valeur du parc-agricole du Bois-de-la-Roche vise la conservation des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que la remise en culture des terres sur 76 ha. Un plan des usages agricoles et des zones de conservation a été réalisé en 2009 et actualisé en 2014, ceci afin de concilier les objectifs agricoles et la protection de la biodiversité. Des travaux de préparation de la terre sont menés depuis plusieurs années, tels que le contrôle de la végétation (fauche), et d'importants travaux de drainage ont été réalisés en 2013 et 2014.

Projet « Cultiver l'espoir »

Le projet est mené par le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (RMPIM), en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal et D-Trois-Pierres. Il vise à permettre la culture, en régie biologique, de certaines superficies du parc-agricole du Bois-de-la-Roche pour produire des légumes de conservation dont la rareté se fait sentir en hiver dans les banques alimentaires de Montréal. Ainsi, une partie de la production profiterait directement aux moins bien nantis de Montréal, tandis que l'autre partie serait vendue de façon à générer des revenus assurant la pérennité du projet. Une entente a été entérinée par le comité exécutif de la Ville de Montréal le 22 avril 2015

⁹ Pour des raisons de confidentialité, les projets de développement des activités agricoles de nature privée ne sont pas présentés dans ce document.

pour mettre en œuvre le projet. En 2015, ce sont 5 ha qui devraient être mis en culture; cette superficie irait en augmentant pour que 24 ha soient dédiés à ce projet novateur et unique d'ici 2019.

Projet de paysage humanisé de L'île-Bizard

Le paysage humanisé est une catégorie d'aire protégée qui a été introduite par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* du Québec en 2002 et qui s'applique majoritairement sur des terres privées. Le statut de paysage humanisé répond à la définition suivante : une « aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine » (L.R.Q., chapitre C-61.01). En d'autres mots, dans le statut de paysage humanisé, on reconnaît et valorise la contribution des activités humaines à la biodiversité. Dans le cas de l'île Bizard, on reconnaît que les activités agricoles, en maintenant des paysages ouverts séparés par des haies et murets de pierres, typiques d'un paysage de bocage, contribuent à la diversité biologique. Ces paysages témoignent d'activités humaines qui se sont développées en harmonie avec la nature.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal que le projet de paysage humanisé a émergé. Une table de concertation, réunissant des représentants de groupes locaux, des citoyens, des partenaires municipaux et gouvernementaux, a été mise en place en 2010. Les travaux de cette table ont mené à l'élaboration d'un dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé. Ce dossier a été entériné par les instances municipales à l'automne 2014 puis transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le MDDELCC a émis, en septembre 2015, un avis confirmant que le projet répond aux exigences du Ministère pour se qualifier comme paysage humanisé.



La Ville doit maintenant élaborer et déposer le plan de conservation et de mise en valeur. Le statut de paysage humanisé projeté est accordé à la suite d'une consultation interministérielle et d'un arrêté ministériel. Le projet de paysage humanisé constitue une des interventions du plan d'action du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération montréalaise entré en vigueur en avril 2015.

Le projet s'appuie sur quatre grandes orientations :

- Assurer la pérennité et appuyer la croissance des activités agricoles;
- Connaître, protéger et renforcer la biodiversité;
- Reconnaître, protéger, mettre en valeur et faire connaître le patrimoine et les paysages;
- Conserver et développer les activités récréotouristiques et éducatives.

Il prévoit des projets particuliers, notamment l'aménagement d'un sentier de découvertes sur l'emprise du ministère des Transports qui traverse l'île d'est en ouest et le développement d'une route agrotouristique.

Mise en œuvre des recommandations de la Commission sur l'agriculture urbaine

En 2012, l'Office de consultation publique de Montréal a été mandaté pour tenir une consultation sur l'état de l'agriculture urbaine suite au dépôt d'une pétition comptant près de 30 000 signatures. Plus d'une vingtaine de recommandations sont issues de cette consultation. Elles renvoient à une diversité d'enjeux (aménagement, information, coordination, financement, planification, réglementation, communication, gestion, etc.) visant l'agriculture urbaine dans son sens le plus large. Trois recommandations de l'Office concernaient la protection et la mise en valeur de la zone agricole permanente. Le projet de paysage humanisé, la mise en valeur du parc-agricole du Bois-de-la-Roche, et le présent plan de développement de la zone agricole répondent à ces recommandations.

Mentionnons aussi que depuis, la Ville de Montréal a donné suite à d'autres recommandations. En 2013, elle a notamment nommé la Division du développement durable comme interlocuteur à la Ville pour l'agriculture urbaine et constitué le Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine. Le mandat de ce comité est de : conseiller l'administration montréalaise sur les meilleures pratiques en agriculture urbaine reliées aux thèmes prioritaires; partager les initiatives en cours (internes et externes), les recherches et les données probantes reliées aux thèmes prioritaires; pour chacun des membres, faire état des enjeux de l'agriculture urbaine reliés à leurs secteurs d'activité respectifs.

Pour plus d'information, consultez le site Internet de la Ville de Montréal :

ville.montreal.qc.ca/agriculture

DIAGNOSTIC

Le diagnostic s'appuie sur le portrait et sur des analyses, souvent de nature qualitative, réalisées dans le cadre d'études concernant la zone agricole¹⁰. Il est également construit autour des connaissances des membres du comité technique et du comité consultatif, qui en ont d'ailleurs validé le contenu. Le diagnostic proposé identifie les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces sous forme de listes synthèses¹¹. Le diagnostic sert de guide et de balise au plan d'action.

Forces

- Le potentiel des terres et les conditions climatiques parmi les plus favorables à la culture agricole au Québec
- Certains éléments du patrimoine agricole toujours présents (lieu historique national du Canada du village de Senneville, incluant le parc-agricole du Bois-de-la-Roche)
- L'intérêt d'une relève pour l'agriculture en zone agricole
- Le développement récent de nouvelles activités agricoles
- Les fonctions diverses de la zone agricole et l'intérêt de plusieurs acteurs pour sa mise en valeur
- Une diversité de modèles d'exploitations agricoles ayant des vocations entrepreneuriales, sociales, communautaires, récréotouristiques, éducatives et environnementales
- La ferme du campus Macdonald occupant plusieurs centaines d'hectares et offrant :
 - la formation, la recherche et la démonstration
 - la présence de productions animales et d'activités agricoles représentatives de celles du Québec
 - l'apport d'un dynamisme agricole
- La présence des grands parcs à vocation de préservation des milieux naturels et de la biodiversité et aussi occupés par des activités agricoles
- La proximité d'un important bassin de consommateurs
- La présence de circuits courts et de marchés publics
- La présence d'entreprises certifiées biologiques
- L'accès à la main-d'œuvre (sauf exception)

¹⁰ Une enquête auprès des producteurs agricoles en 2013 réalisée par une firme spécialisée en agronomie a permis de rencontrer la majorité des responsables d'exploitations agricoles de la zone agricole et ses abords, ainsi que d'obtenir des informations autrement non disponibles par l'entremise des statistiques officielles (non représentatives compte tenu du faible nombre d'exploitations).

¹¹ Le diagnostic a été réalisé au moyen de l'approche FFOM ou SWOT (en anglais), comme recommandé par le MAPAQ dans le Guide d'élaboration d'un PDZA. Voir l'annexe 2 pour une explication de cette approche.

Faiblesses

- La faible part de la superficie exploitée et cultivée de la zone agricole
- Les superficies importantes de terres en friche (point de vue de la production agricole)
- La forte proportion d'exploitants non propriétaires et le mode de tenure des terres générant de l'instabilité et de la précarité pour les producteurs
- Le manque de disponibilité des terres cultivables
- La présence limitée d'une agriculture commerciale et prospère
- La faible mise en valeur des terres et les impacts sur leur productivité
- La rentabilité fragile de la production agricole actuelle
- L'incompatibilité de certains programmes d'appui au développement agricole avec les caractéristiques de l'agriculture de l'agglomération
- Les effets de la pression urbaine sur la valeur foncière rendant difficile l'accès aux terres aux exploitants et limitant l'investissement agricole
- La multiplication des contraintes exercées sur les pratiques agricoles et la multiplication des sources de conflits liés à la cohabitation avec les résidents et à la concurrence des usages et fonctions
- Le poids démographique très marginal de la population agricole
- L'isolement professionnel et organisationnel des producteurs et l'absence de services agricoles ou de commerces adaptés à proximité
- Le manque de reconnaissance de l'agriculture et des biens et services non marchands en découlant
- Le manque de connaissance sur la réalité des exploitants agricoles
- La perception de certains irritants réglementaires (municipaux, provincial et fédéral) par les producteurs agricoles

Opportunités

- L'engagement des municipalités de l'agglomération, dont la Ville de Montréal, de maintenir les limites actuelles de la zone agricole permanente
- La phase propice dans la planification d'urbanisme (adoption du PMAD en 2012 et, conséquemment, modification du schéma d'aménagement et de développement, révision des plans d'urbanisme)
- La remise en culture des terres du parc-agricole du Bois-de-la-Roche
- Le projet de paysage humanisé sur l'île Bizard
- La remise en culture des superficies en friche
- L'accroissement de la productivité des terres
- L'engouement des Montréalais pour l'activité agricole
- La demande montréalaise croissante pour les produits locaux de qualité
- La demande récréotouristique et agrotouristique
- Le développement de produits de créneaux, de l'agroforesterie et de l'agrotourisme
- L'amélioration des modèles de mise en marché existants ou l'introduction de nouveaux modèles de mise en marché
- La sensibilisation d'une partie de la population de l'agglomération à l'importance de l'agriculture

Menaces

- Les tendances historiques de pressions urbaines et de contraction de la zone agricole
- Le poids économique marginal de l'agriculture issu de la zone agricole par rapport au potentiel important du développement pour d'autres usages
- La multitude de rôles et objectifs attribués à la zone agricole
- Les pressions pour une mise en valeur des fonctions non agricoles du territoire au détriment de la production agricole
- Les différentes attentes des résidents et des municipalités concernées quant aux fonctions et usages de la zone agricole
- Le peu d'intérêt de plusieurs propriétaires terriens pour l'activité agricole
- Les pressions exercées par les propriétaires pour dézoner et détenir des autorisations d'utilisations non agricoles

Bien qu'un diagnostic portant sur les activités agricoles en zone urbaine n'ait pu être fait dans le cadre des travaux d'élaboration du PDZA, il apparaît que certaines forces, faiblesses, menaces, opportunités s'appliquent aussi hors zone agricole. De plus, on peut émettre les hypothèses suivantes :

- Il y a un intérêt de la part des établissements d'enseignement supérieur et de groupes communautaires pour la participation à des projets d'agriculture en zone urbaine (communautaire, économie sociale, etc.), ce qui pourrait aider à l'accompagnement de projets innovants;
- Il pourrait y avoir un intérêt à développer une mise en marché basée sur l'identification de la provenance locale des produits agricoles (ex. cultivé à Montréal);
- Il serait possible d'assurer un leadership et de favoriser l'innovation en soutenant la réalisation de projets d'agriculture commerciale en zone urbaine, suivant l'exemple d'autres villes au pays ou à l'étranger (ex. Vancouver, Toronto, Cleveland) qui ont misé sur cette tendance émergente pour revitaliser des secteurs et créer des emplois tout en se donnant une image plus « verte »;
- Il se peut que la réglementation environnementale ne réponde pas aux réalités de ces projets en zone urbaine, que le financement ne soit pas à la hauteur des besoins plus grands de ces projets (ex. avantages fiscaux et financiers réservés aux projets en zone agricole), et que l'investissement privé tarde à se manifester.

ENJEUX ET DÉFIS

Suite à l'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces, celle des enjeux et des défis va permettre de guider clairement le plan d'action et plus particulièrement le choix des orientations centrales. Les enjeux décrivent ce qui peut être gagné ou perdu, alors que les défis indiquent ce qui doit être relevé en priorité. L'atteinte des défis signifie que les faiblesses ont été surmontées et que les mesures sont en place pour faire face aux menaces. Les enjeux et les défis sont intimement liés. Les listes suivantes présentent les enjeux et défis paraissant prioritaires. Ils ont également été validés par les comités technique et consultatif.

Enjeux

- 1 L'intégrité de la zone agricole
- 2 La priorisation de l'agriculture au sein de la zone agricole
- 3 La consolidation d'une agriculture commerciale prospère et durable
- 4 La cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et autres résidents
- 5 L'accessibilité des producteurs aux terres agricoles
- 6 La productivité et la mise en valeur des terres
- 7 La réponse à la demande pour les produits agricoles et les activités en zone agricole
- 8 La multifonctionnalité du territoire comme levier de développement de l'agriculture
- 9 La conciliation entre la protection de la biodiversité et des milieux naturels et l'activité agricole
- 10 Un cadre réglementaire contribuant au développement de la zone agricole
- 11 La reconnaissance des retombées économiques et des biens et services non marchands procurés par l'agriculture de la zone agricole dans l'agglomération

Défis

- 1 Faire reconnaître le potentiel unique des terres agricoles de l'agglomération et assurer l'intégrité des limites actuelles de la zone agricole
- 2 Prioriser les usages et fonctions permettant de mettre en valeur les activités agricoles de la zone agricole
- 3 Mettre en culture des terres en friche
- 4 Soutenir le dynamisme de l'agriculture, le développement de nouvelles activités agricoles, de même que la productivité des terres
- 5 Diversifier le mode de tenure des terres pour encourager et protéger l'investissement des producteurs
- 6 Connaître et faire reconnaître les retombées économiques, sociales et environnementales de l'agriculture de la zone agricole
- 7 Optimiser le positionnement de l'agriculture, ses activités complémentaires et son patrimoine au sein de son territoire et de son environnement urbain
- 8 S'assurer que les entreprises agricoles tirent profit du potentiel multifonctionnel de l'agriculture du territoire
- 9 Assurer la conciliation des utilisations du territoire de la zone agricole et la cohabitation harmonieuse
- 10 Obtenir un cadre réglementaire contribuant au développement de l'agriculture

En ce qui concerne l'agriculture commerciale en zone urbaine, une meilleure connaissance de ce nouveau secteur, en s'inspirant de projets similaires dans d'autres villes du monde, permettrait d'en valider le potentiel économique pour mieux en développer les marchés.

VISION DE DÉVELOPPEMENT

Le PDZA s'appuie sur un énoncé de vision qui reflète la vision d'avenir du développement de l'agriculture de l'agglomération. Cette vision fournit un éclairage qui guide les actions et les décisions afin que tous travaillent ensemble pour atteindre les mêmes buts. Elle doit être claire, brève, positive et inspirante et illustrer des projections dans le futur. L'objet principal de la vision est la zone agricole de l'agglomération de Montréal et ses activités agricoles. L'annexe 3 détaille la façon dont la vision a été élaborée en concertation avec les acteurs du milieu.

Une zone et des activités agricoles reconnues dans l'agglomération et intégrées aux communautés avoisinantes, assurant une agriculture durable, prospère, multifonctionnelle.

ORIENTATIONS

- **Valoriser l'agriculture de l'ouest de l'agglomération et la faire connaître auprès des citoyens**, traduit le lien entre les citoyens et l'agriculture.
- **Assurer la capacité de production à long terme des sols agricoles de l'agglomération**, concerne le lien entre les différents acteurs concernés, notamment les acteurs municipaux, les propriétaires et les agriculteurs, et la productivité des sols agricoles de la zone.
- **Favoriser le développement d'activités agricoles multifonctionnelles**, s'intéresse à l'entreprise agricole et son développement, ainsi qu'à la mise en valeur de la multifonctionnalité de l'agriculture.
- **Intégrer le développement des activités agricoles commerciales dans les secteurs industriels et commerciaux en zone urbaine**. Dans une métropole créative comme Montréal, les opportunités de développer des projets innovants de production agricole à l'intérieur de la zone urbaine doivent être reconnues, en particulier dans les zones industrielles et commerciales à consolider ou à revitaliser.

PLAN D'ACTION

Le plan d'action présenté dans les pages qui suivent expose, pour chaque orientation, les objectifs et les pistes d'action ou les moyens priorités.

Le plan d'action indique aussi, pour chaque action, les responsables et partenaires envisagés, un coût estimé, un échéancier sur cinq ans, des indicateurs et une colonne destinée au suivi. Les énoncés d'actions ont pour but de guider les responsables et les partenaires, en laissant assez d'ouverture pour leur permettre d'identifier les étapes de mise en œuvre pour chaque année concernée en fonction des ressources disponibles et des précisions apportées par l'élaboration de projets précis. Les collaborations et partenariats sont au cœur de la réussite du plan d'action.

Quant au coût estimé, il est divisé en trois catégories :

- : moins de 5 000 \$

\$: entre 5 000 et 10 000 \$

\$\$: entre 10 000 et 20 000 \$

Il peut s'agir de coûts liés à des dépenses ou à des heures travaillées (équivalent temps/personne converti en dollars). Dans le cas des actions soutenues par la Ville de Montréal, les heures travaillées ne sont pas estimées.

Le contenu du plan d'action devra être revu après deux ans afin de dresser un bilan et d'ajuster les futures actions en fonction des nouveaux défis, des ressources changeantes ou des nouvelles opportunités qui pourront se présenter. Il est également important de faire ce bilan pour ainsi s'appuyer sur les réussites. Le plan d'action est un outil qui évolue avec son environnement et il est parfois nécessaire de le réajuster, en gardant toujours en tête ses objectifs initiaux et la vision de développement. Un bilan final sera aussi préparé à la fin 2019.

Orientation 1 : Valoriser l'agriculture de l'agglomération et la faire connaître auprès des citoyens

L'objectif 1-1 : Conscientiser la population aux retombées de leur agriculture

Actions proposées	Responsables et partenaires	Coût estimé	2015	2016	2017	2018	2019	Indicateurs	Suivi
<p>1.1.1 Faire connaître l'engagement des municipalités et arrondissements concernés à protéger les superficies agricoles, (ex. le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération maintient la zone agricole telle quelle) notamment auprès des propriétaires fonciers non-agriculteurs</p>	<p>Dir. de l'urbanisme Municipalités, arrond.</p>	-	●	●				Engagements des municipalités et arrond. connus	
<p>1.1.2 Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation de la population à l'agriculture qui soit ciblée sur les besoins des entreprises, établissements et organismes partenaires. À titre d'exemple, informer les résidents de la zone agricole sur les activités agricoles en cours; installer une signalisation routière appropriée, informer les propriétaires des terres du potentiel agricole et des engagements municipaux en regard de la protection des superficies agricoles et de l'entièreté de la zone agricole, etc.</p>	<p>Municipalités, arrond.</p>	-		●	●	●	●	Stratégie développée	

L'objectif 1-2 : Positionner la zone agricole de l'agglomération comme une vitrine de l'agriculture pour les résidents de la métropole

Actions proposées	Responsables et partenaires	Coût estimé	2015	2016	2017	2018	2019	Indicateurs	Suivi
1.2.1 Appuyer la mise en place de projets facilitant les occasions de rencontre entre les résidents de l'agglomération et les agriculteurs (ex. : « Journée de l'agriculture », agrotourisme et vente à la ferme), en concertation avec les acteurs locaux, et contribuer à les publiciser	UPA, Div. DD municipalités, arrond.	\$	●	●	●	●	●	Mise en place de projets appuyée	

Orientation 2 : Assurer la capacité de production à long terme des sols agricoles de l'agglomération

L'objectif 2-1 : Améliorer le cadre réglementaire et ses orientations de façon à favoriser la pratique agricole

Actions proposées	Responsables et partenaires	Coût estimé	2015	2016	2017	2018	2019	Indicateurs	Suivi
2.1.1 Étudier l'opportunité de remettre sur pied le comité consultatif agricole (CCA) de l'agglomération de Montréal, ou un autre mécanisme de consultation des agriculteurs adapté au contexte de Montréal. En plus des tâches prévues à la LAU et la LPTAA, le CCA ou autre comité aurait le mandat de faire le suivi de la mise en œuvre du PDZA	Dir. de l'urbanisme et autres partenaires à déterminer	-	●	●				Comité consultatif agricole ou autre mécanisme sur pied	

<p>2.1.2 Documenter les problèmes de cohabitation entre les usages non agricoles (ex. : résidentiels et récréotouristiques) et agricoles et dresser des pistes de solutions, notamment en termes de réglementation, s'il y a lieu</p>	<p>Municipalités, arrond. et Dir. de l'urbanisme</p>	<p>-</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>Problèmes documentés</p>	
<p>2.1.3 Mettre en œuvre le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération et rendre concordante la réglementation locale en regard de la cohabitation des usages et du renforcement de la priorité aux pratiques agricoles et à la protection des sols agricoles</p>	<p>Dir. de l'urbanisme et municipalités, arrond.</p>	<p>-</p>	<p>●</p>	<p>●</p>	<p>●</p>			<p>Règlements locaux concordants</p>	
<p>2.1.4 Développement de modèle urbain de mixité d'usages. Dans une perspective de remise en culture des terres agricoles montréalaises, réaliser une étude sur l'adaptation des pratiques agricoles dans une situation de mixité d'usages (production agricole et conservation des milieux naturels) : cas de la présence de l'oiseau migrateur protégé, le Goglu, dans l'ouest de l'île de Montréal (parc-agricole du Bois-de-la-Roche et parc-nature du Cap-Saint-Jacques)</p>	<p>SAM et Université McGill - Campus Macdonald</p>	<p>\$\$ (fonds de Québec en forme – Plan d'action du SAM)</p>	<p>●</p>	<p>●</p>				<p>Étude réalisée</p>	

L'objectif 2-2 : Améliorer les modalités liées à l'accès aux terres agricoles									
Actions proposées	Responsables et partenaires	Coût estimé	2015	2016	2017	2018	2019	Indicateurs	Suivi
2.2.1 Participer aux travaux de la CMM concernant la recherche de solutions en vue d'optimiser l'occupation des terres agricoles par des activités agricoles	CMM et Dir. de l'urbanisme	-	●	●	●	●	●	Contribution aux travaux de la CMM	
L'objectif 2-3 : Inciter à la mise en culture des terres à potentiel agricole et limiter la progression des friches									
Actions proposées	Responsables et partenaires	Coût estimé	2015	2016	2017	2018	2019	Indicateurs	Suivi
2.3.1 Développement du potentiel agricole montréalais. Dans une perspective de développement économique et de mise en valeur des terres agricoles montréalaises, valider la carte des friches (0,5 ha et +) de la zone agricole permanente et évaluer le potentiel agronomique, agroalimentaire, multifonctionnel de celles-ci	SAM, SGPVMR, CMM et autre partenaire à déterminer	\$\$ (fonds de Québec en forme – Plan d'action du SAM)	●	●				Inventaire poursuivi Potentiel des terres précisé	
2.3.2 Confirmer la vocation agricole du parc-agricole du Bois-de-la-Roche, tout en mettant en valeur ce site historique et patrimonial ainsi qu'en respectant les milieux naturels et les espèces à statut précaire qui s'y trouvent. Entretien des lots de ce parc dédiés à l'agriculture (76 ha) et les remettre progressivement en culture. Réaliser un énoncé patrimonial du parc (bâtiments du domaine Forget, paysages, chemin de Senneville)	SGPVMR D-Trois-Pierres	-	●	●	●	●	●	Superficie remise en culture Énoncé patrimonial	

Orientation 3 : Favoriser le développement des activités agricoles multifonctionnelles

L'objectif 3-1 : Mettre en œuvre une vision intégrée de développement agricole et de protection des milieux naturels dans l'ouest de l'île Bizard

Actions proposées	Responsables et partenaires	Coût estimé	2015	2016	2017	2018	2019	Indicateurs	Suivi
3.1.1 Poursuivre les démarches entourant la reconnaissance de l'ouest de l'île Bizard comme paysage humanisé, incluant des actions en faveur de l'activité agricole	SGPVMR , arrond. de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et Dir. de l'urbanisme	À déterminer	●	●	●	●	●	Plan d'action	

L'objectif 3-2 : Soutenir la production agricole et ses activités complémentaires

Actions proposées	Responsables et partenaires	Coût estimé	2015	2016	2017	2018	2019	Indicateurs	Suivi
3.2.1 Donner de l'information et soutenir la relève, les entrepreneurs et les organismes souhaitant développer un projet agricole ou complémentaire à l'agriculture (incluant l'appui à des projets, plan d'affaires, etc.)	PME MTL West-Island , MAPAQ, UPA	\$	●	●	●	●	●	Soutien disponible	
3.2.2 Identifier et faire connaître les programmes d'aide financière et de soutien technique accessibles aux agriculteurs et à la relève (en fonction des nouveaux programmes ou des renouvellements de programmes existants – annonces à venir par le gouvernement)	MAPAQ , UPA et PME MTL West-Island	-			●	●	●	Programmes d'aide et de soutien identifiés et connus	

<p>3.2.3 Formations et partage d'expertises – Transfert de connaissances, accompagnement et espaces d'échange pour les producteurs agricoles montréalais :</p> <p>Volet 1 : aux fermiers montréalais de la zone agricole selon leurs besoins</p> <p>Volet 2 : aux agriculteurs urbains par fermiers</p>	<p>SAM et autres partenaires à identifier</p>	<p>\$\$</p> <p>(fonds de Québec en forme – Plan d'action du SAM)</p>	<p>●</p>	<p>●</p>				<p>Formations données</p>	
<p>3.2.4 Développement d'initiatives innovantes connexes en approvisionnement – Projet en développement par le CIBIM, l'UPA et Tourisme Montréal (dans le but de contribuer à faire connaître les produits agricoles issus de la zone agricole auprès du réseau des hôtels, restaurants et institutions)</p>	<p>SAM et autres partenaires à identifier</p>	<p>\$</p> <p>(fonds de Québec en forme – Plan d'action du SAM)</p>	<p>●</p>	<p>●</p>				<p>Produits agricoles de la zone agricole connus</p>	

Orientation 4 : Intégrer le développement des activités agricoles commerciales dans les secteurs industriels et commerciaux en zone urbaine

L'objectif 4-1 : Soutenir le développement de projets novateurs de production agricole en zone urbaine

Actions proposées	Responsables et partenaires	Coût estimé	2015	2016	2017	2018	2019	Indicateurs	Suivi
4.1.1 Réaliser une étude sur les activités agricoles commerciales en zone urbaine à Montréal et dans d'autres villes, et identifier les facteurs de succès, les opportunités et les contraintes à leur développement	SDE, MAPAQ	-		●	●			Étude complétée	
4.1.2 Sur la base des résultats de l'étude, proposer des recommandations visant notamment les espaces disponibles pour accueillir ces activités et les critères d'implantation, le soutien à l'investissement, la main-d'œuvre, les partenariats avec des établissements d'enseignement, etc.	SDE, MAPAQ, et PME MTL West-Island	-				●	●	Recommandations proposées	
4.1.3 Sur la base des résultats de l'étude, faire les représentations nécessaires pour disposer d'outils financiers et programmes facilitant la réalisation des projets d'agriculture commerciale en zone urbaine	SDE, MAPAQ	-				●	●	Représentations faites	
4.1.4 Mettre à profit les équipements et infrastructures complémentaires de la Ville pour la réalisation de projets agricoles en zone urbaine, tels que le projet d'agriculture urbaine en développement sur le site du futur Centre de traitement des matières organiques de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	SEnv, SDE, arrond. de RDP–PAT	À préciser en fonction du type d'installation	●	●	●	●	●	Projets réalisés	

BIBLIOGRAPHIE

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, *Portrait statistique agricole de l'agglomération de Montréal*, version modifiée Décembre 2012, 14 p.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, *Portrait statistique agricole du Grand Montréal*, avril 2013, 17 p.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *Projet de plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles*. Comité consultatif agricole, Document de consultation des partenaires, juin 2014 [Rapport préliminaire, non publié].

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable – Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, Montréal, 2012, 217 p.

FOREST, LAVOIE CONSEIL INC., *Analyse et rédaction du portrait et diagnostic de la zone agricole de l'agglomération de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Montréal*, mai 2014, 53 p. [Rapport présenté à la Ville de Montréal].

FOREST, LAVOIE CONSEIL INC., *Sommaire, diagnostic et plan d'action, PDZA de l'agglomération de Montréal*, juillet 2014, 28 p. [Document de travail présenté à la Ville de Montréal].

GRUPE CONSEIL UDA INC., *Enquête auprès des producteurs agricoles de l'ouest montréalais – expertise agricole*, juin 2013 [Rapport présenté à la Ville de Montréal].

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, *Plan de développement de la zone agricole – Guide d'élaboration*, gouvernement du Québec, 2011, 44 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, *Profil régional bioalimentaire au Québec, Estimations pour 2013, Portrait régional et contribution de l'industrie bioalimentaire à l'activité économique régionale*, Québec, gouvernement du Québec, 2014, 112 p.

VILLE DE MONTRÉAL, *État de l'agriculture urbaine à Montréal*, document préparé par la Ville de Montréal en vue de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal, Montréal, Direction des grands parcs et du verdissement, 2012, 54 p.

VILLE DE MONTRÉAL, *Rôle d'évaluation foncière, 2014-2016*, compilé par Montréal en statistiques, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, janvier 2014.

VILLE DE MONTRÉAL, « Les Montréalais et l'agriculture urbaine », résultat du sondage auprès de la population de l'île de Montréal sur l'agriculture urbaine mené par le Bureau d'intervieweurs professionnels (BIP) pour le compte de la Ville de Montréal, 2013, 23 p.

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Arrond. : arrondissements de Montréal

CCA : Comité consultatif agricole

CIBIM : Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal

CLD-l'Ouest-de-l'Île : Centre local de développement de l'Ouest-de-l'Île
(maintenant PME MTL West-Island)

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

Div. DD : Division du développement durable

LAU : *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

LPTAA : *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*

MAMOT : ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

SAM : initiative « Système alimentaire montréalais » de la Conférence régionale des élus de Montréal, maintenant « Concertation Montréal »

SDE : Service du développement économique

SDSS : Service de la diversité sociale et des sports

SEnv : Service de l'environnement

SGPVMR : Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

SMVT : Service de la mise en valeur du territoire

UPA : Union des producteurs agricoles

ANNEXE 1 : DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PDZA ET PARTENAIRES

Pour mener à bien la démarche du PDZA, la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal a constitué deux comités : un comité de travail technique formé en octobre 2012 et un comité consultatif. Le comité de travail technique, qui avait pour mandat d'élaborer le contenu du PDZA, est composé de professionnels des organisations suivantes :

Comité technique du PDZA

Agglomération de Montréal

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Ville de Montréal

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Ville de Montréal

Village de Senneville

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Services centraux – Ville de Montréal¹²

Direction de l'urbanisme (coordination du PDZA)

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (responsable du projet de paysage humanisé, du parc-agricole du Bois-de-la-Roche, de même que du parc-nature du Cap-Saint-Jacques et sa ferme écologique)

Division du développement durable (coordonnateur du Comité de travail permanent de la collectivité montréalaise en agriculture urbaine)

Direction de la diversité sociale

Direction générale – Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines

Autres représentants

Communauté métropolitaine de Montréal

Conférence régionale des élus de Montréal

UPA – Direction recherche et politiques agricoles

MAPAQ – Direction Montréal-Laval-Lanaudière

MAMOT – Direction des affaires métropolitaines

¹² Les services centraux de la Ville de Montréal agissent, dans certains champs de compétence définis aux lois applicables, comme fonction publique de l'agglomération de Montréal.

Le comité consultatif a été formé afin de pouvoir convenir des orientations à suivre et valider le contenu du PDZA. Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville de Montréal et représentante de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, est présidente du comité consultatif.

Comité consultatif du PDZA

Élus :

Mme Catherine Clément-Talbot	Conseillère de la Ville, Pierrefonds-Roxboro, responsable du PDZA et membre du CCA de la CMM
Mme Jane Guest	Mairesse, Senneville
Mme Paula Hawa	Mairesse, Sainte-Anne-de-Bellevue
M. Normand Marinacci	Maire, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Représentants des partenaires :

M. Marc Angers	Corporation de gestion des marchés publics de Montréal
M. John Burrascano	Centre local de développement de l'Ouest-de-l'Île (maintenant PME MTL West-Island)
M. Martin Caron	2e vice-président, Union des producteurs agricoles
Mme Judith Colombo	D-Trois-Pierres
Mme Coralie Deny	Conseil régional de l'environnement de Montréal
M. Éric Duchemin	Institut des sciences de l'environnement, UQAM
M. Benoit Girard	Ferme Bord-du-Lac
M. Stephen Hommer	Ferme du Zéphyr
Mme Saleema Hutchinson	Centre d'écologie urbaine de Montréal
Mme Gaëlle Janvier	Groupe de travail sur l'agriculture urbaine (Alternatives)
Mme Diane Joly	Ferme Chez Joly
Mme Isabelle Joncas	Équiterre
M. Ramzy Kassouf	Jardins Carya
Mme Kate Leadbeater	Serres LUFA
M. Richard Maheu	Président de la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides
M. Paul Meldrum	Ferme Macdonald, Université McGill
Mme Patti Murphy	Marché Sainte-Anne
M. Tim Murphy	Santropol Roulant
M. Olivier Ross	Vergers et pépinière Bord-du-Lac
M. Issiaka Sanou	Serres du Dos-Blanc
MM. Claude et Jean-Simon Théorêt	Jardins Claude Théorêt
M. André Trudel	D-Trois-Pierres
Mme Chantal Vézina	Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal

ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

L'établissement d'un diagnostic vise à fournir aux acteurs l'information valable et nécessaire pour orienter leurs décisions et choix stratégiques avec un positionnement adéquat. L'analyse des forces et des faiblesses (éléments décrivant l'environnement interne) et des opportunités et menaces (éléments décrivant l'environnement externe) (FFOM ou SWOT¹³) est l'outil d'analyse privilégié pour la réalisation d'une planification stratégique de développement. Il s'applique ainsi très bien à un PDZA visant à planifier le développement territorial. Le but de l'analyse de type SWOT est d'identifier les forces pour tirer profit des opportunités, tout en tentant de minimiser l'impact des faiblesses, et d'éviter ou de neutraliser les menaces pour les transformer en avantages. La Figure 1 montre la relation qui existe entre ces quatre éléments; la matrice permet donc de réaliser des croisements. Les flèches vertes signifient que l'industrie, grâce à ses forces, peut saisir des opportunités et possiblement contrer les menaces. Les flèches rouges identifient les difficultés appréhendées si aucune action n'est entreprise pour corriger la situation.

Certains éléments de l'environnement peuvent être identifiés comme des menaces ou des opportunités selon la capacité du milieu de tirer profit de ses forces ou de compenser certaines de ses faiblesses. À titre d'exemple, des usages multiples d'un territoire pourraient être perçus comme une menace pour une entreprise agricole qui n'évalue pas de façon critique les bénéfices possibles pour en tirer parti dans ses activités ou ses façons de faire. Mais ces usages multiples du territoire peuvent aussi être perçus comme une opportunité pour une autre qui souhaite en faire bénéficier son entreprise et qui a la capacité de prendre les moyens appropriés. De même, le poids des forces et faiblesses peut varier selon la stratégie envisagée et l'évolution anticipée de l'environnement. Il apparaît alors que les composantes d'une analyse SWOT sont généralement interdépendantes. La classification et l'interaction des forces, faiblesses, opportunités et menaces doivent être considérées avec la plus grande attention et prudence.

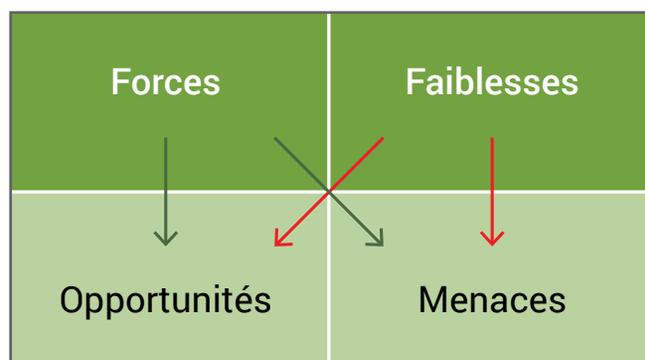


Figure 1 : Interactions entre les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces

¹³ FFOM et SWOT : Strengths-Forces; Weaknesses-Faiblesses; Opportunities-Opportunités et Threats-Menaces.

ANNEXE 3 : ÉLABORATION DE L'ÉNONCÉ DE VISION

Afin d'élaborer la vision, le comité consultatif a participé à un exercice au cours duquel chaque membre devait répondre à quatre questions, chacune correspondant à un élément clé d'une vision complète. Ces quatre questions réfèrent à la raison d'être, l'objectif ultime, les valeurs et la plus-value.

- 1 Quels rôles la zone et ses activités agricoles devraient-elles jouer?
- 2 Comment devraient être la zone et les activités agricoles dans 20 ans?
- 3 Quelles valeurs ou caractéristiques veut-on véhiculer quant à la zone et ses activités agricoles auprès des producteurs, des consommateurs, des citoyens, des propriétaires?
- 4 Quelles sont les retombées que devrait avoir l'atteinte de la vision sur les citoyens et les consommateurs de la zone agricole et de l'ensemble de l'agglomération?

À l'issue de l'exercice, plusieurs éléments ont été proposés par les participants. Plusieurs idées centrales semblables ont été données par les membres du comité. Les principaux mots-clés proposés sont les suivants :

- Appui de l'agglomération (soutien, engagement, encouragement, participation, fierté)
- Intégration, harmonie, cohabitation, liens (avec institutions, organismes, citoyens, communauté, activités, fonctions)
- Éducation, sensibilisation, formation, conscientisation, vitrine, visibilité
- Approvisionnement local, frais, de qualité, et diversifié
- Autres : patrimoine, accès aux terres, agriculture économiquement viable

À l'aide de ces mots-clés, trois énoncés de vision ont été développés pour ensuite être proposés aux membres du comité consultatif par courriel. Ceux-ci ont pu se prononcer sur leur énoncé favori.

- 1 *Une zone agricole appuyée par l'agglomération et ses communautés et assurant une agriculture prospère, multifonctionnelle et bien intégrée à son territoire.*
- 2 *Une agriculture durable, vouée à offrir des produits de qualité aux communautés avoisinantes qui s'engagent à appuyer le développement de leur territoire agricole.*
- 3 *Des activités agricoles prospères et intégrées à une communauté conscientisée aux réalités de la production agricole et engagée à contribuer à son essor.*

Au final, comme il n'y avait pas de consensus sur un énoncé en particulier, un nouvel énoncé reformulé à partir du deuxième (le plus de votes) et du premier a été retenu.

ANNEXE 4 : COMPILATION DES RÉSULTATS DES PISTES D'ACTION OU MOYENS PROPOSÉS SOUMIS AU COMITÉ CONSULTATIF POUR AVIS

L'exercice visait à prioriser des actions et des moyens (voir tableau ci-dessous) suggérés par les membres du comité technique ou issus d'informations recueillies au cours des dernières années concernant la zone agricole et l'agriculture de l'ouest de l'agglomération. Le tableau ci-dessous montre les actions proposées au comité consultatif et le rang donné à chacune de ces actions par ses membres¹⁴.

Orientation 1 : Assurer la capacité de production à long terme des sols agricoles de l'agglomération		
Actions proposées	Total	Rang
1 Informer les résidents et les acteurs économiques des orientations et engagements concernant l'intégrité de la ZA	73	6
2 Faire connaître la ZA et son potentiel auprès des citoyens et des instances municipales	46	2
3 Revoir les outils d'aménagement pour renforcer la priorité aux activités et projets agricoles dans la ZA	41	1
4 Implanter des incitatifs à la mise en culture (versus friche)	52	3
5 Réaliser une caractérisation du réseau hydrique et de son impact sur la capacité de produire	78	7
6 Mettre en place un programme pour soutenir la réalisation de travaux d'amélioration des terres en partenariat	66	5
7 Développer et tenir à jour le portrait foncier de l'ouest agricole	82	8
8 Étudier les différents leviers et options qui peuvent encourager et protéger l'investissement des producteurs en lien avec la tenure des terres	63	4
Orientation 2 : Soutenir le développement des activités agricoles de l'ouest de l'agglomération		
Actions proposées	Total	Rang
1 Faire connaître la disponibilité de parcelles exploitables	68	2
2 Sensibiliser les propriétaires de terres à l'importance des baux de longue durée	75	5
3 Faire connaître les programmes d'aide et le soutien technique accessibles aux producteurs	68	2
4 Développer les liens avec McGill et les organismes communautaires qui ont un rôle déterminant au sein de la ZA et qui peuvent appuyer le développement des entreprises agricoles	67	1

¹⁴ Les actions de l'orientation 4 ont été développées après la tenue de cet exercice de validation auprès du comité consultatif.

5	Étudier les possibilités de l'agroforesterie	104	9
6	Analyser le potentiel de développement d'autres types de production agricole et le faire connaître	74	4
7	Établir une stratégie d'aide à l'établissement pour les projets agricoles en démarrage	70	3
8	Améliorer ou diversifier les canaux de mise en marché	88	7
9	Mettre en œuvre une promotion visant la consommation de produits issus de la ZA par les consommateurs et le réseau HRI	86	6
10	Appuyer la mise en marché des produits de l'Ouest par le développement d'une image de marque	113	10
11	Créer un « commissariat » à l'agriculture	89	8
12	Favoriser le maillage des organismes pour assurer un accompagnement durable des exploitations agricoles	86	6
Orientation 3 : Faire connaître et valoriser l'agriculture de l'ouest de l'agglomération et ses retombées auprès des citoyens			
Actions proposées		Total	Rang
1	Documenter les apports économiques et les biens et services non marchands procurés par l'agriculture de l'ouest de l'agglomération	87	9
2	Sensibiliser la population aux retombées socio-économiques, culturelles et environnementales de leur agriculture	41	1
3	Faire connaître et souligner l'apport des entreprises et organismes de même que leurs vocations	74	5
4	Souligner et encourager les efforts des agriculteurs en matière d'environnement et de cohabitation	64	4
5	Se positionner dans le monde agricole comme une vitrine agricole pour les résidents de la métropole	48	2
6	Accompagner et soutenir les entreprises agricoles dans leurs projets de diversification de leurs activités ou objectifs	57	3
7	Développer et promouvoir un circuit champêtre impliquant les fermes agrotouristiques et des éléments du patrimoine bâti agricole	81	7
8	Préparer un plan intégré de mise en valeur des ressources incluant un volet agrotouristique et la réalisation des aménagements nécessaires aux liens ville campagne	97	11
9	Informers les citoyens des activités agricoles qui seront réalisées	75	6
10	Ajouter des panneaux d'information dans les secteurs d'activités agricoles (respect de la propriété, présence de machinerie agricole)	94	10
11	Demander une adaptation des programmes gouvernementaux provinciaux et fédéraux (ex. : multifonctionnalité)	86	8

Édition et diffusion

Service de la mise en valeur du territoire
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Droits d'auteur

Ville de Montréal, 2015

No ISBN

978-2-7647-1385-3 – PDF français

978-2-7647-1370-9 – imprimé français

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Une copie électronique est disponible sur le site Internet
ville.montreal.qc.ca/urbanisme

Page couverture : vue aérienne du territoire de la zone agricole de Montréal
© Airmex, 2008.

Crédits photos

Ville de Montréal (si non spécifié dans la légende)

Coordination et rédaction

Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire (SMVT)

Julie Tellier, conseillère en aménagement

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR)

Sabine Courcier, conseillère en aménagement

Révision

Marie-Claude Boivin, agente de recherche, SMVT

Cartographie

Nadia Banville, agente de recherche – géomatique, SMVT

Pauline Lavoie, technicienne en géomatique, SGPVMR

Conception graphique

Studio de design graphique de la Ville de Montréal 8255 (12-15)

